



GESTION DES SITUATIONS IRRÉGULIÈRES

Aide Médicale de l'Etat (AME)

Soins urgents

Situations de vie

Formation aux partenaires

Date de mise à jour : 26/06/2023 – Estimation 1h30 d'animation

01

LE CONTEXTE

02

L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

03

LES SOINS URGENTS

04

LES SITUATIONS DE VIE

01

LE CONTEXTE

LA RÉGULARITÉ ET L'IRRÉGULARITÉ

Pour justifier d'une prise en charge des soins par l'Assurance Maladie à la Protection Universelle Maladie (PUMa), la personne doit justifier d'une condition de stabilité de résidence et de régularité de séjour sur le territoire français.

Quels sont les documents pour justifier de la régularité de séjour de la personne ?

Tout document nominatif en cours de validité permet d'attester de la régularité de séjour (par exemple carte de séjour ou récépissé de demande)

LA RÉGULARITÉ ET L'IRRÉGULARITÉ

La condition de régularité de séjour est appréciée à la **date de réception de la demande** y compris lorsque cette demande est instruite postérieurement à la date de la fin de validité du document ou titre de séjour.

A l'expiration du titre ou document de séjour permettant d'attester de la régularité de séjour, un maintien de droits à la PUMA et à la C2S de six mois a lieu

Durant cette période de six mois, ces personnes titulaires de ces titres ou documents de séjour sont toujours en situation régulière au regard de l'Assurance Maladie française.

02

L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

QU'EST CE QUE L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT ?

L'Aide Médicale de l'État (AME) s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions.

Elle est attribuée par les caisses d'assurance maladie, par délégation de l'Etat.

L'Aide Médicale de l'État a pour objectif de **faciliter l'accès aux soins**.

À QUI S'ADRESSE L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT ?

Toute personne en **situation irrégulière**, présente sans interruption, depuis **plus de 3 mois sur le territoire français**

Tout **mineur** dont le parent est en **situation irrégulière** (sans délai de 3 mois ni conditions financières)

A noter : les **personnes titulaires d'un visa touristique en cours de validité (visas dit Schengen) n'ont pas accès à l'Aide Médicale de l'Etat** car la condition de ce visa nécessite l'obtention d'une assurance privée pour la prise en charge des soins.

Exemples :

- Personne entrée sur le territoire français **sans titre de séjour**
- Personne entrée sur le territoire français avec un visa de court séjour et dont le droit au séjour **est échu**
- Personne entrée sur le territoire français dont le titre de séjour n'a **pas été renouvelé et qui a perdu ses droits à la prise en charge des frais de santé (PUMa)**

QUELS SOINS SONT PRIS EN CHARGE ?

FRAIS DE MEDECINE

Générale et spécialisée

FRAIS DENTAIRE

soins et prothèses dentaires

MEDICAMENTS ET APPAREILLAGE

FRAIS HEBERGMENT ET TRAITEMENT
des enfants en situation de handicaps placés en CMP

FRAIS BIOLOGIE

Analyses et examens de laboratoire

FRAIS HOSPITALISATION ET TRAITEMENT

dans des établissements de soins, de réadaptation fonctionnelle ou d'éducation professionnelle

- La prise en charge à 100% **dans la limite des tarifs de la Sécurité Sociale**
- **La dispense d'avance de frais**

Sont exclus :

~~Certains frais (cure thermale, médicalement à 15%...)~~

~~Dispositif **médecin traitant** et parcours coordonné~~

~~**Aides financières** exceptionnelles~~

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

Ressortissant étranger en situation irrégulière en France (hors Mayotte où l'AME n'est pas applicable) et s'il remplit les 3 conditions suivantes :

1. Justifier de son **identité**
2. Justifier de sa **résidence de façon stable et ininterrompue depuis plus de 3 mois d'irrégularité de séjour à la date de la demande d'AME**
3. Remplir les **conditions de ressources** : celles-ci ne doivent pas dépasser un certain plafond, défini en fonction de la composition de votre foyer et de son lieu de résidence

[En savoir plus sur les conditions d'attribution](#)

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT ?

Le demandeur

Les personnes en situation irrégulière à la charge du demandeur :

- > Le conjoint, concubin, partenaire Pacs
- > Les enfants mineurs
- > Les enfants jusqu'à 21 ans s'ils poursuivent leurs études ou s'ils sont dans l'incapacité permanente de travailler
- > Un cohabitant

Ne sont pas considérées comme personne à charge :

- > Les membres de la famille résidant à l'étranger et en visite en France chez le titulaire de l'AME.
- Les ascendants, descendants (autres que les enfants à charge de moins de 21 ans)
- Les personnes en situation régulière

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ? FORMULAIRE SUR AMELI.FR

Le formulaire S3720h est à compléter au stylo noir, ou en ligne (à imprimer par la suite) accompagné des pièces justificatives

Filtres

Rechercher par numéro ou par mot(s)-clés

Numéro ou mot(s)-clés

Rechercher par thème :

- Accident causé par un tiers (1)
- Accident du travail / Maladie professionnelle (16)
- Affiliation / Immatriculation (7)
- Aide médicale de l'Etat (AME) (1)
- Arrêt de travail (2)
- Assurance volontaire (1)

FILTRES

1 formulaire

Demande d'aide médicale de l'État (AME) AIDE MÉDICALE DE L'ETAT (AME)

Permet de solliciter l'aide médicale de l'État auprès de son organisme d'assurance maladie. Formulaire mis à jour en février 2022.

N° Cerfa: 11573*08 - N° d'homologation ministérielle: S3720h

PDF, 838.79 Ko

COMPTÉ AMELI

MON ESPACE SANTÉ

ADRESSES ET CONTACTS

FORMULAIRES

ANNUAIRE SANTÉ

FORUM

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ? FORMULAIRE

Informateurs du demandeur

Date d'arrivée en France

Personnes à charge

Ressources perçues au cours des 12 derniers mois

Date et signature du demandeur

Le demandeur

Nom (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))
Prénom(s) Date de naissance

Nationalité : Européenne * Autre pays

N° de Sécurité sociale ou d'AME (si vous en avez un)
N° d'allocataire (allocations familiales - si vous en avez un)

Adresse en France N° tél. portable
Code postal Commune

Si vous n'avez pas d'adresse personnelle ou si vous êtes hébergé(e) ► cochez la case et joignez les justificatifs mentionnés dans la notice

Avez-vous déjà bénéficié de l'AME ? non si oui année département :
* Si vous, ou l'une des personnes à votre charge, avez reçu des soins au cours des trois derniers mois ► cochez la case

IMPORTANT : lorsque la demande a été déposée après le début d'une hospitalisation ou de soins, la décision d'admission à l'AME prend effet au jour d'entrée dans l'établissement ou à la date des soins. Pour cela, il est nécessaire que la demande ait été présentée dans un délai du jour de sortie de l'établissement ou de la délivrance des soins. Les droits sont alors ouverts rétroactivement. Vous devez fournir les justificatifs des soins reçus à l'hôpital ou en ville en votre possession.

Votre résidence en France

* Vous résidez en France de façon stable depuis le (joignez les justificatifs mentionnés dans la notice)

Les personnes à votre charge résidant en France (conjoint(e), partenaire d'un PACS, concubin(e), enfants et cohabitant(e))

Nom	Prénom(s)	Lien de parenté	Date de naissance

Vos ressources et celles des personnes à votre charge

Indiquez les montants cumulés au cours des douze derniers mois et joignez les justificatifs mentionnés dans la notice

Nature des ressources	Vous	Votre conjoint(e), partenaire d'un PACS ou concubin(e)	Enfant(s)	Cohabitant(e)
► Ressources perçues à l'étranger	€	€	€	€
► Salaires	€	€	€	€
► Pensions, retraites et rentes	€	€	€	€
► Autres ressources (aides financières, sommes d'argent versées par un tiers, etc) <i>Précisez la nature</i>	€	€	€	€
► Avez-vous perçu des prestations versées par l'assurance maladie, la caisse d'allocation familiale, le Pôle Emploi ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
► Etes-vous logé(e) à titre gratuit ? <i>Si oui, depuis quelle date ?</i>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
► Pensions alimentaires versées	€	€		€

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant sur le présent formulaire et que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts. En cas de déclaration incomplète ou erronée, la décision d'admission à l'aide médicale peut être retirée. Vous devrez alors rembourser le montant des dépenses prises en charge par l'aide médicale de l'Etat (article L. 252-3 du Code de l'action sociale et des familles). Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, art. L. 114-1 7-1 du Code de la sécurité sociale).

Fait à , le Signature du demandeur :

Ci-contre, cachet de l'organisme ainsi que les nom et coordonnées de la personne ayant aidé le demandeur à compléter le document

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ? FORMULAIRE

Point d'attention concernant les photos d'identité pour des contraintes techniques

- Photo au format 3,5 x 4,5 cm, en couleur, sur fond blanc, prise de face, tête nue et parfaitement ressemblante
- Photo à coller 
- 1 photo par bénéficiaire de plus de 16 ans

Pour l'établissement de votre carte d'admission à l'AME, vous devez joindre, IMPERATIVEMENT, à cette demande, votre photo d'identité récente (format 3,5 x 4,5 cm) ainsi que celle de chacune des personnes à votre charge âgée de 16 ans et plus, mentionnée sur la demande d'AME.

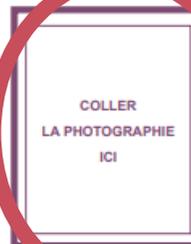
Les photos, en couleur, sur fond blanc, doivent être prises de face, tête nue, être récentes et parfaitement ressemblantes.
NE PAS UTILISER D'AGRAFES NI D'ADHESIFS

► LE DEMANDEUR

• Nom

• Prénom(s)

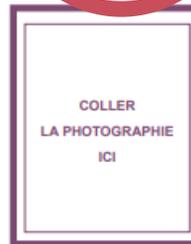
• Date de naissance



• Nom

• Prénom(s)

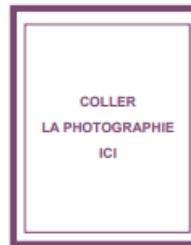
• Date de naissance



• Nom

• Prénom(s)

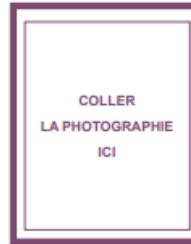
• Date de naissance



• Nom

• Prénom(s)

• Date de naissance



COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ?

PIÈCES JUSTIFICATIVES

JUSTIFICATIFS D'IDENTITE

Joindre la copie d'un
des documents
Pour chaque personne
du foyer

Le passeport (toutes les pages mêmes blanches, sauf attestation d'un tiers de confiance)

La pièce d'identité (copie recto verso)

Le titre de séjour antérieurement détenu

ou

Un extrait d'acte de naissance ou livret de famille

A défaut : une carte étudiant ou un permis de conduire

Documents supplémentaires réclamés selon la situation : un certificat de mariage, livret de famille....

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ?

PIÈCES JUSTIFICATIVES

JUSTIFICATIFS DE RESIDENCE EN FRANCE > 3 MOIS

Pour le demandeur
uniquement,
Joindre la copie d'un
des documents

Le passeport indiquant le visa ou le tampon avec la date d'entrée en France (toutes les pages mêmes blanches)

Le contrat de location ou de quittance de loyer datant de plus de 3 mois

Une facture datant de plus de 3 mois : électricité, gaz, eau ou téléphone fixe

ou

Un avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Un avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation

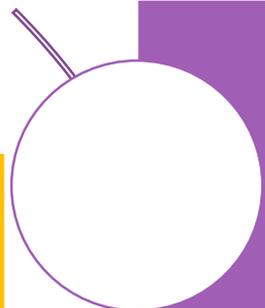
Une facture d'hôtellerie datant de plus de 3 mois

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ?

PIÈCES JUSTIFICATIVES

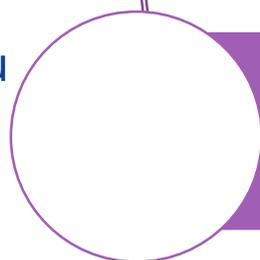
JUSTIFICATIFS DE RESIDENCE EN FRANCE > 3 MOIS

Pour le demandeur
uniquement,
Joindre la copie d'un
des documents

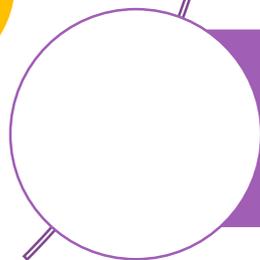


Hébergé à titre gratuit par un particulier : attestation sur l'honneur rédigée par cette personne précisant la date de l'hébergement et une quittance de loyer ou une facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe de plus de 3 mois au nom de l'hébergeant,
L'attestation doit préciser la prise en charge de la ou les personne(s) hébergée(s) pour tous les frais de la vie courante dont l'alimentation, vêtements, transports, téléphone, scolarité, etc.

ou



Attestation d'hébergement établie par un centre d'hébergement et de réinsertion sociale datant de plus de 3 mois



Sans domicile fixe : attestation de domiciliation établie par un organisme agréé et datant de plus de 3 mois

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ? PIÈCES JUSTIFICATIVES

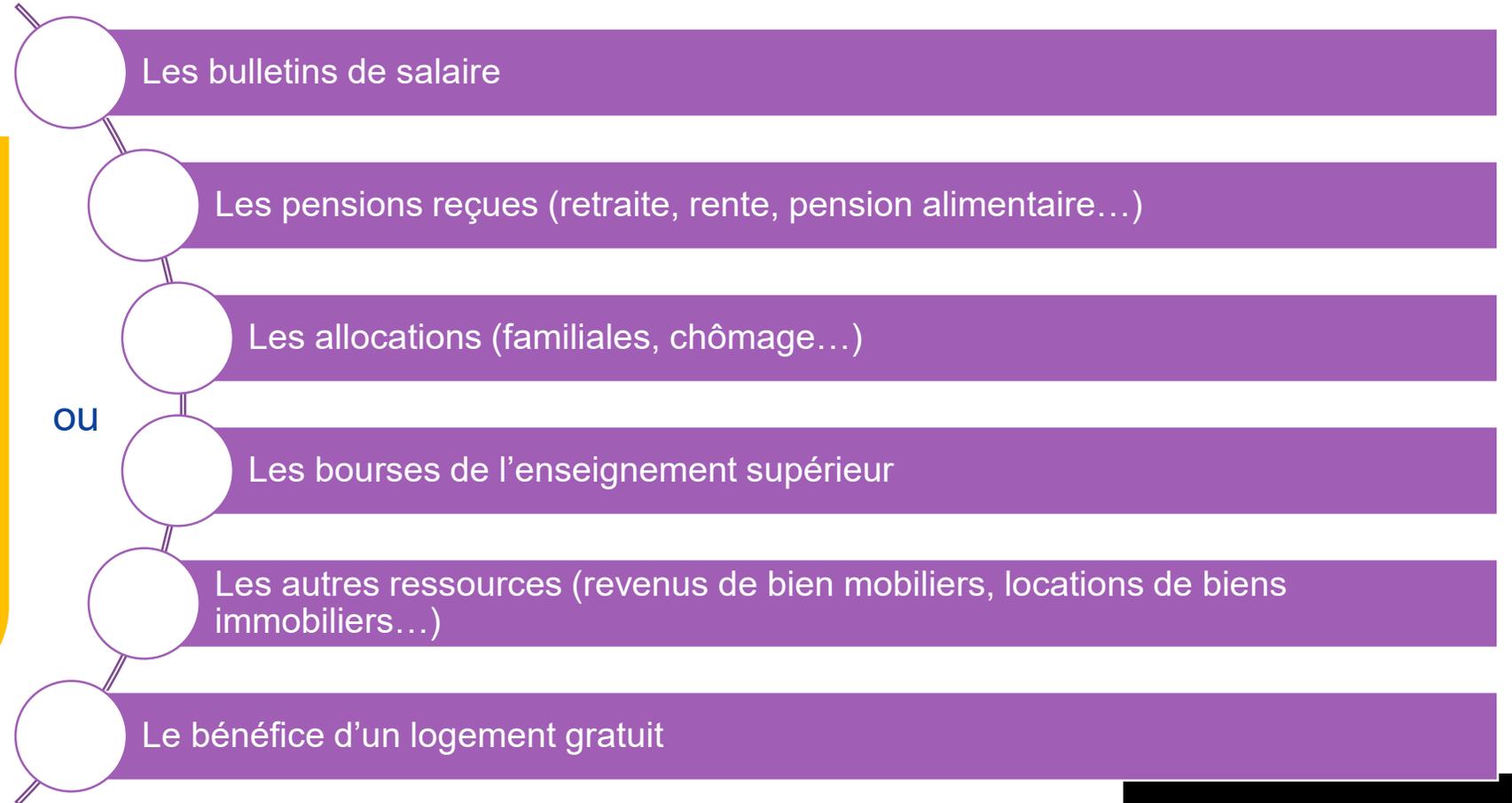
Dérogation aux pièces justificatives d'identité et de résidence : l'attestation sur l'honneur

« Dans le cas où un demandeur qui prouve sa bonne foi par la cohérence de ses déclarations n'est en mesure de produire aucun de ces documents, une **attestation d'une association reconnue ou d'un professionnel de santé** pourra être acceptée par la caisse. »

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ? PIÈCES JUSTIFICATIVES

**JUSTIFICATIFS DE
RESSOURCES**
perçues en France ou
à l'étranger au cours
de 12 derniers mois

Pour le demandeur et
les personnes à charge
en situation irrégulière



Si aucune ressources indiquée, le demande sera rejetée.

LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

1^{re} demande

↓ Dépôt physique

Le dossier de 1^{re} demande d'Aide Médicale de l'Etat doit **être déposé en main propre** par le demandeur à

- sa **caisse d'assurance maladie de résidence**,
- dans une **France services**,
- à titre dérogatoire d'un **établissement de santé ou une PASS hospitalière**, dans lequel le demandeur ou un membre du foyer est pris en charge. Le dossier est transmis à la caisse dans un délai de 8 jours maximum. (formulaire s3720h cacheté de l'établissement ou de la PASS et un bulletin d'hospitalisation ou une attestation de l'établissement précisant les dates de consultations ou soins)

²¹ Un dossier d'Aide Médicale de l'Etat déposé pendant la période de maintien de droit PUMa n'est pas recevable.



LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

Déroptions à ce dépôt physique

- Mineur isolé
- Enfant à charge
- Régime de tutelle ou de curatelle
- Mobilité réduite



LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT

Dossier incomplet



Remise d'une attestation de dépôt au demandeur avec indications des pièces justificatives manquantes

Les pièces manquantes peuvent être envoyées par voie postale avec l'attestation de dépôt

Le demandeur dispose de **2 mois** pour renvoyer les pièces manquantes
Au-delà de ce délai, une nouvelle demande complète d'AME doit être effectuée

Dossier complet valide 12 mois



Remise d'une attestation de dépôt

Ouverture du droit à la date de dépôt physique de réception du dossier

Délivrance d'une carte d'admission à l'AME en main propre dans un accueil caisse d'assurance maladie



LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT

A partir du 10 mois de validité jusque 12 mois

Renouvellement

Dossier de renouvellement

2 mois avant la date de fin de l'AME, un courrier est envoyé au bénéficiaire.

Le dossier de renouvellement est à préparer et à déposer selon la modalité souhaitée

- Voie postale
- Dépôt physique
- Courriel



Un dossier de renouvellement déposé plus d'un an après l'échéance d'un précédent droit à l'AME est considéré comme une 1^{re} demande.

QUAND DÉBUTENT LES DROITS ?

Les droits à l'AME démarrent à compter du jour du dépôt du dossier (même incomplet) et sont valables 1 an



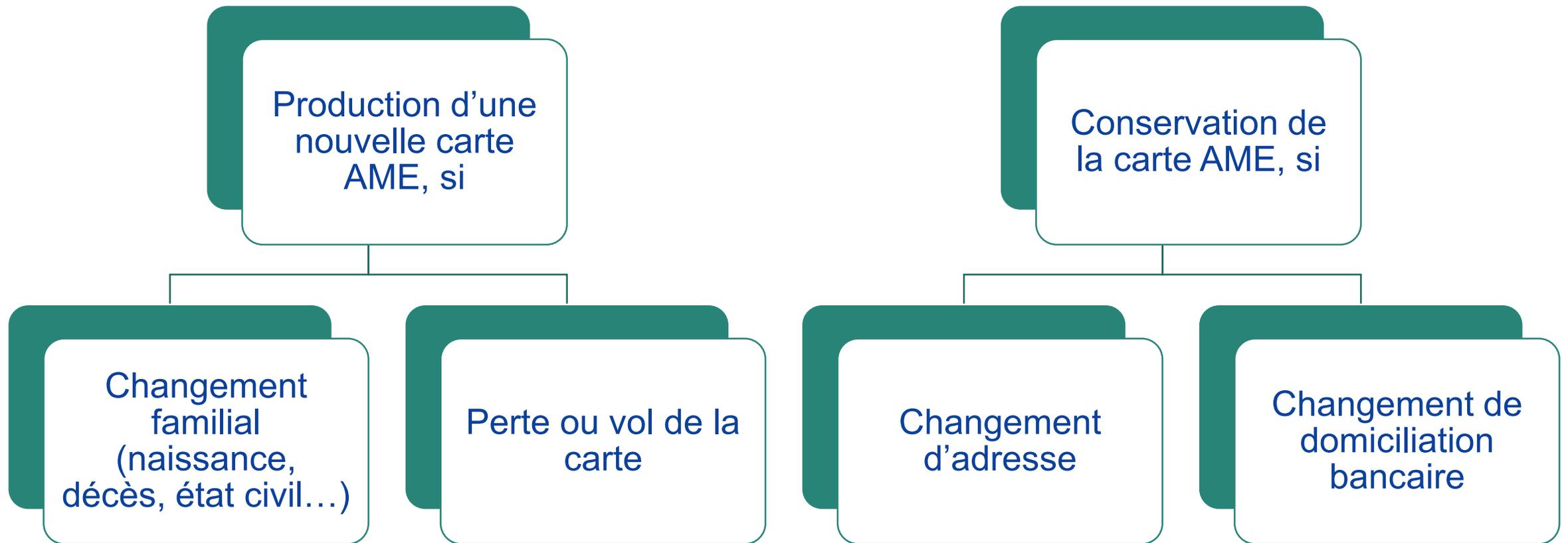
Exception

En cas d'hospitalisation ou de soins, le demandeur a 90 jours pour déposer sa demande, à compter de la date d'entrée dans l'établissement ou la date de soins.



Pour que la rétroactivité puisse être appliquée, les conditions d'attribution de l'AME doivent être remplies à la date d'entrée dans l'établissement ou des soins.

LA CARTE D'ADMISSION D'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT



LE DÉLAI DE CARENCE

Pour les bénéficiaires de l'AME dont leur droit est ouvert à partir du 1^{er} janvier 2021, certains soins et traitements non urgents ne sont pris en charge qu'au bout d'un **délai de 9 mois après l'admission à l'AME.**

Liste des soins et traitements avec une carence de 9 mois après l'admission à l'AME

LE DÉLAI DE CARENCE



Il faut se référer au code contrat :

- Un code contrat **05** ou **06** signifie que le bénéficiaire était couvert par l'AME précédemment et qu'il remplit la condition d'ancienneté.
- En présence d'un code **04** et d'un droit AME ayant débuté depuis moins de 9 mois à la date envisagée de réalisation des prestations sous condition, le professionnel de santé doit
 - soit reporter les soins,
 - soit adresser une demande d'accord préalable au service médical de la caisse d'assurance maladie

LE DÉLAI DE CARENCE : EXEMPLE 1



* Code contrat 04 également utilisé pour une première attribution

* Carence de 9 mois pour prise en charge de certains actes (Art. R251-3 CASF)

Code contrat 04*

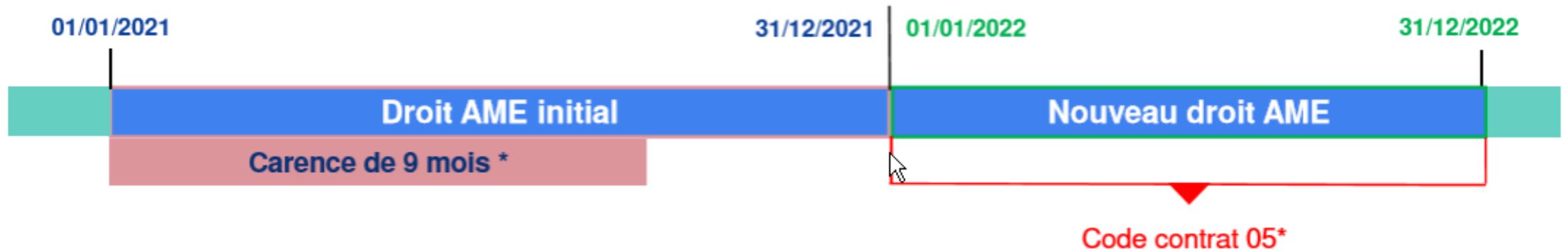
Enregistrement code contrat 04 :

- Lors d'une 1^{re} demande d'AME

Ou

- Si une nouvelle période d'AME est ouvert plus d'un an après la fin de la période précédente

LE DÉLAI DE CARENCE : EXEMPLE 2

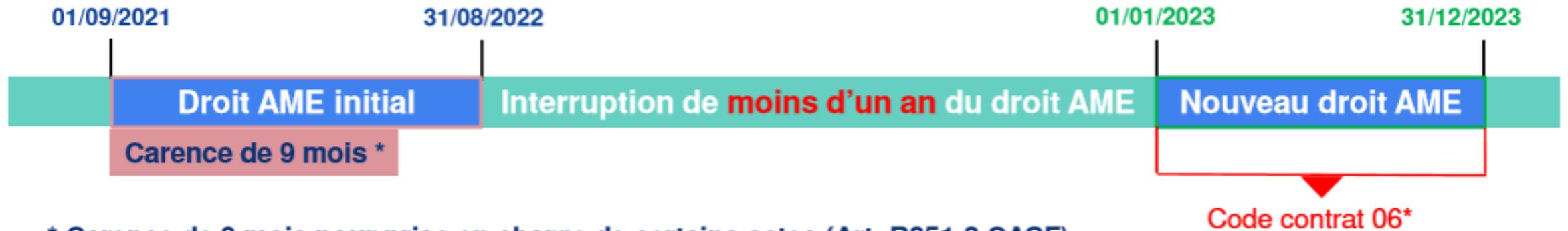


* Carence de 9 mois pour prise en charge de certains actes (Art. R251-3 CASF)

Enregistrement code contrat 05 :

- En cas de renouvellement sans interruption entre deux périodes

LE DÉLAI DE CARENCE : EXEMPLE 3



* Carence de 9 mois pour prise en charge de certains actes (Art. R251-3 CASF)

Enregistrement code contrat 06 :

- Lors d'une 1^{re} demande d'AME avec interruption de droit d'un an ou moins

03

LES SOINS URGENTS

LES SOINS URGENTS – POUR QUI ?

- **Demandeur d’asile majeur** résidant en France depuis **moins de 3 mois**
- Personne entrée sur le territoire français, en situation irrégulière, résidant en France depuis **moins de 3 mois**
- Personne entrée sur le territoire français, en situation irrégulière, résidant de manière ininterrompue depuis **plus de 3 mois** et **non bénéficiaire de l’AME** (la demande de l’AME n’a pas été faite, en cours d’instruction ou refusée)

A noter : les **personnes titulaires d’un visa touristique (visa dit Schengen) en cours de validité sont exclus** de la prise en charge des soins urgents car l’obtention de leur visa est possible que sous réserve d’obtenir une assurance privée prenant en charge leurs soins.

LES SOINS URGENTS – QUELS SOINS ET/OU SITUATION ?

Pronostic vital en jeu ou **altération grave et durable de l'état de santé**

Maladie contagieuse à l'entourage ou à la collectivité
(ex : tuberculose)

Femme enceinte et d'un nouveau-né
prévention, grossesse, accouchement

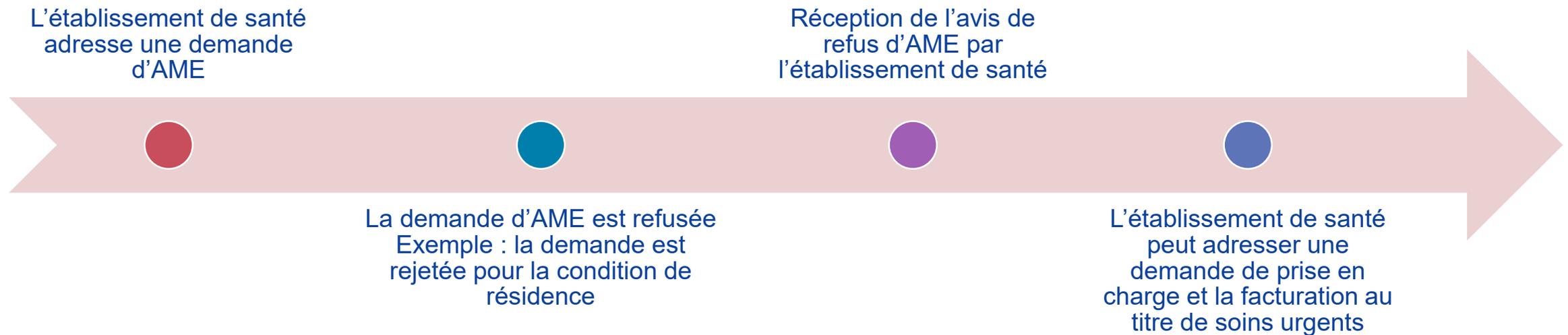
Interruptions de grossesse volontaire ou pour motif médical

Soins urgents pratiqués dans un **établissement de santé et médicaments prescrits**

Dispense d'avance de frais

LES SOINS URGENTS – LE CIRCUIT DE LA DEMANDE

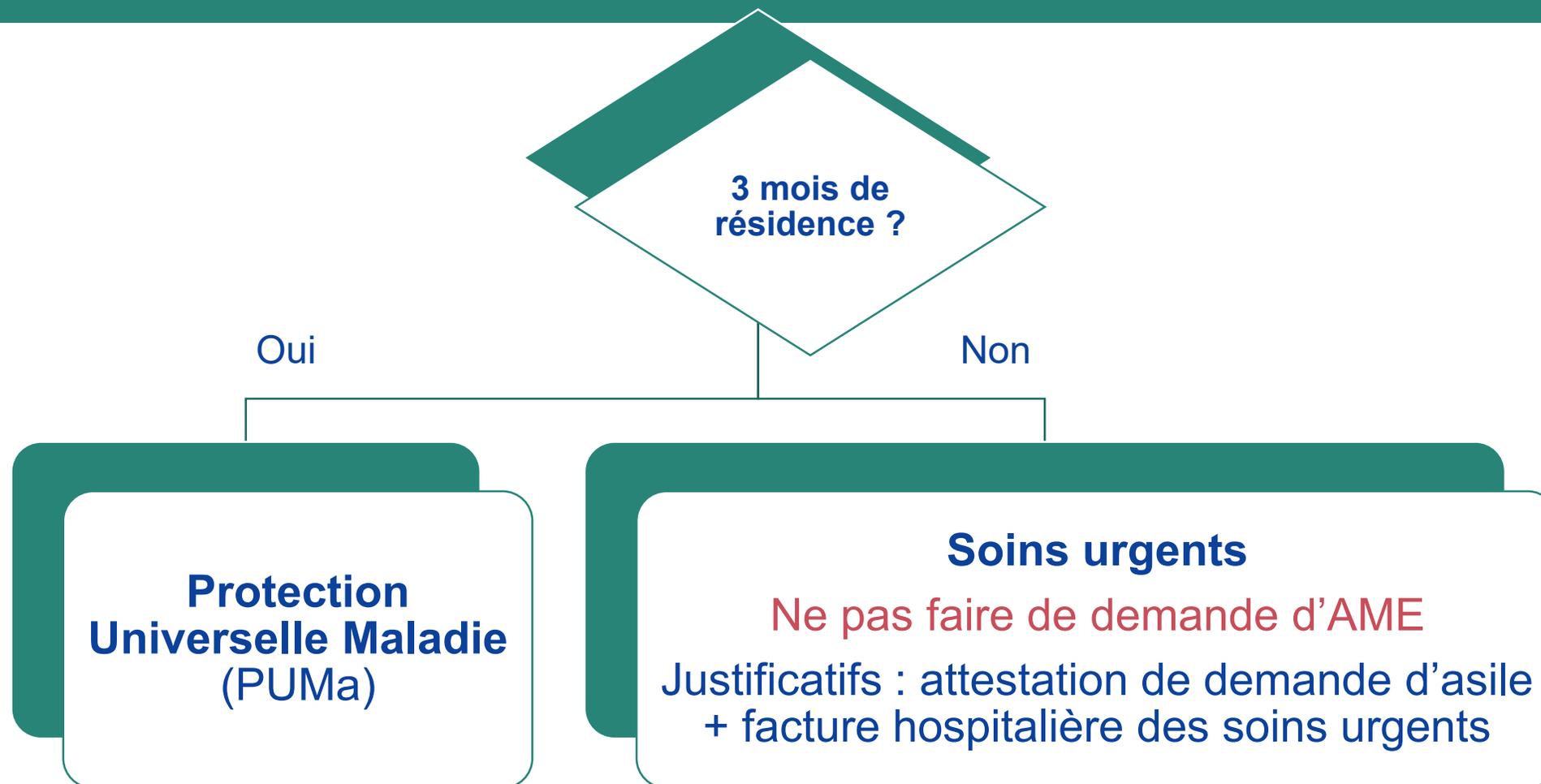
La facturation au titre des soins urgents est possible en présence d'un refus d'Aide Médicale de l'Etat.



04

LES SITUATIONS DE VIE

STATUT DE DEMANDEUR D'ASILE : LES MAJEURS



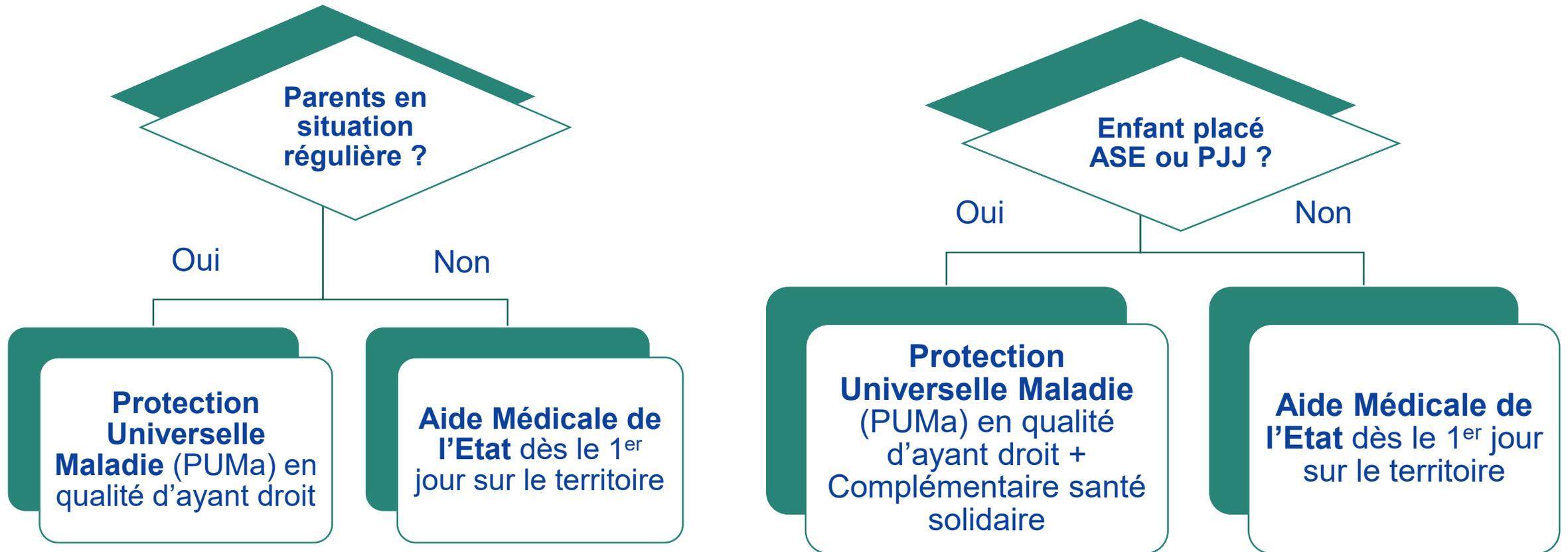
STATUT DE DEMANDEUR D'ASILE : LES MINEURS À CHARGE

ENFANTS MINEURS

Entrée immédiate **Protection Universelle Maladie (PUMa)**
Accord complémentaire santé solidaire sans étude de ressources pour 3 mois + le mois en cours

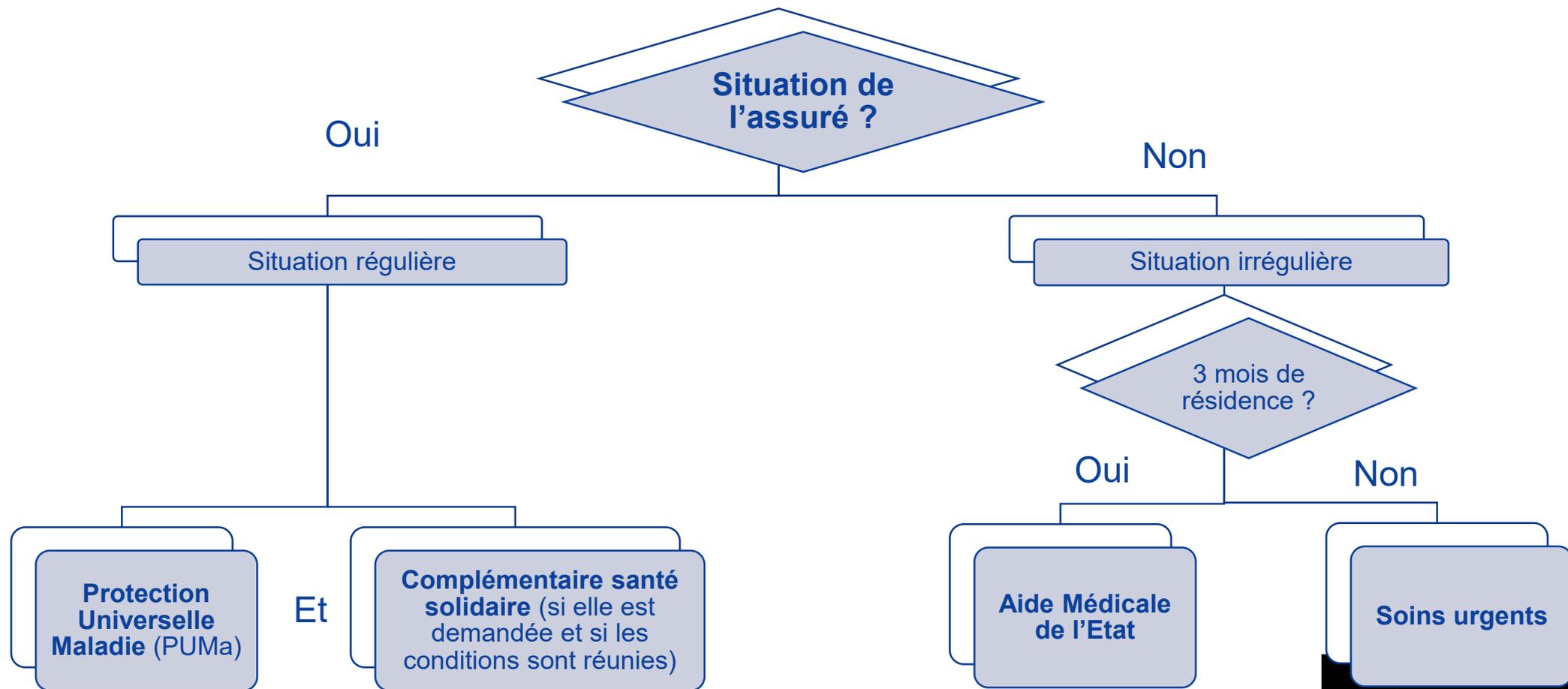
Si plusieurs enfants, création de l'ainé en qualité ouvrant droit
Les autres en qualité d'ayant droit

STATUT DU MINEUR ETRANGER ACCOMPAGNÉ OU NON



Si l'enfant mineur est lui-même demandeur d'asile

L'ESSENTIEL



COMMENT JOINDRE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE ? ASSURÉS

Se renseigner sur **ameli.fr** et poser vos questions sur le **forum ameli**
Réaliser des démarches sur son compte ameli avec l'assistant virtuel ameliBot



Contacteur un conseiller :



Par mail, en utilisant l'espace d'échange de votre compte ameli



Par téléphone

3646

Service gratuit
+ prix appel



Sur rendez-vous dans nos agences (prendre rendez-vous par le compte ameli, par téléphone)



Transmettre un document :

- **Par courrier** à l'adresse de votre caisse d'assurance maladie

MERCI DE VOTRE ATTENTION

ACCÈS À L'ÉVALUATION DE LA FORMATION : <HTTPS://ASSURANCE-MALADIE.VOCAZA.NET/CGI-BIN/HE/SF?P=12Z94Z2Z-1Z-1ZFCF51700A1>
VOTRE AVIS COMPTE POUR NOUS, MERCI !